

La Passerelle

La lettre d'information du Service des droits des femmes et de l'égalité

Numéro 2 / Janvier – février 2006

Editorial

En ce début d'année, je souhaite vous présenter mes meilleurs vœux, à chacune et chacun d'entre vous, lectrices et lecteurs de *La Passerelle*, et vous remercier pour toutes les initiatives et les actions en faveur de la parité, que vous impulsez dans vos domaines d'action, avec votre sensibilité propre, vos compétences et vos réseaux.

Le département ministériel que je dirige est aux avant-postes de la lutte pour la cohésion sociale et la question de l'égalité entre les femmes et les hommes est au cœur de mes préoccupations dans ce combat. Grâce à l'ensemble des relais, institutionnels, associatifs ou privés qui se sont fermement engagés dans la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, nous progressons et c'est avec optimisme et détermination que j'entends, en 2006, poursuivre l'action engagée pour la parité.

J'accorderai une attention particulière aux femmes issues de l'immigration, trop souvent victimes de double discrimination. La France, terre d'intégration, doit donner à tous les mêmes chances et nul ne doit être tenu dans l'ignorance de ses droits. Je publierai au printemps prochain un guide relatif aux droits personnels afin d'informer spécifiquement les femmes immigrées vivant sur notre territoire.

Je partage avec vous le même refus de l'inacceptable devant les violences faites aux femmes et je m'investirai toujours avec la même énergie pour les combattre. La portée de la future loi pour la prévention et la répression des violences au sein du couple a été élargie afin de prendre en compte les violences dans toute leur diversité. Ce sont des mesures fortes, pour accentuer la répression des violences mais aussi celle des actes de mutilation sexuelle féminine ou des mariages forcés.

Avec le projet de loi sur l'égalité salariale, souhaité par le Président de la République il y a un an, et en cours d'adoption au Parlement, j'entends contribuer à mettre un terme aux discriminations que subissent les femmes dans leur parcours professionnel, en inscrivant l'égalité professionnelle au sein de la négociation collective dans les branches et dans les entreprises. L'objectif est clair : supprimer les discriminations injustifiées. Il est accompagné de fortes incitations et de possibilités de sanctions. Après un premier bilan, nous instituerons une contribution financière assise sur la masse salariale pour les entreprises qui n'auront pas ouvert de négociations.

Au-delà de la question des salaires, il importe de désenclaver le travail des femmes, en leur permettant d'accéder à des métiers vers lesquels elles ne s'orientent pas aujourd'hui, à des formations qualifiantes, à des postes de responsabilité. Il est également impératif de favoriser la lutte contre le travail à temps partiel subi qui concerne essentiellement les femmes.

Je souhaite enfin que nous progressions également en matière de parité politique alors que de fortes échéances électorales sont inscrites dans le calendrier du prochain exercice.

Ma détermination est donc entière pour avancer avec vous vers la parité tout au long de cette nouvelle année. Que 2006 vous apporte à toutes et à tous bonheur et réussite.

Catherine Vautrin.

Ministre déléguée à la Cohésion sociale et à la Parité



Sommaire

C'est technique, c'est pour elles !	p.2
<ul style="list-style-type: none">• La convention égalité• Le PVST 2006• Donner des « elles » aux sciences et techniques	
L'Europe, moteur de l'égalité	p. 3
<ul style="list-style-type: none">• Participation aux travaux de l'Union européenne• Démographie : du livre vert au livre blanc	
Dire non aux violences	p. 4
<ul style="list-style-type: none">• Un guide pour les professionnels• Nouvelle composition de la CNVF• Traitement de la récidive des infractions pénales	
Au cœur de l'action régionale	p. 5
<ul style="list-style-type: none">• Forum de discussion à l'Athénée• Choisir sa contraception	
Trois colloques pour clore 2005	p. 6
<ul style="list-style-type: none">• <i>Espere</i> et <i>Latitude</i> contre les discriminations• Les promesses de Gepetto• La fracture numérique a-t-elle un genre ?	

Le ministère délégué à la Cohésion sociale et à la Parité lance un appel d'offre de recherche dont l'objet est d'examiner **la faisabilité d'une étude économique des violences au sein du couple**, en France. Ce travail constituera une première étape destinée à atteindre un objectif final ultérieur : une évaluation du coût des violences au sein du couple.

Consultation des cahiers des charges sur le site www.marches-publics.gouv.fr Référence : AP.C CSL_2006_IJ2rZK1v1_ ou sur notre site www.femmes-egalite.gouv.fr (rubrique actualités)

Date limite de réception des offres : vendredi 17 mars 2006

Contact : Jacqueline Gottely-Fayet – jacqueline.gottely-fayet@sante.gouv.fr

C'est technique , c'est pour elles !

La convention égalité

Une nouvelle convention pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans le système éducatif verra le jour en mars 2006, succédant à celle du 25 février 2000. Après six ans de mise en œuvre, la collaboration entre les différents ministères signataires (Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche, Emploi et Parité, Agriculture, Culture, Justice et Équipement) a permis de démultiplier les actions menées en faveur de l'égalité entre les sexes dans le système éducatif. La forte mobilisation des partenaires locaux a été un facteur déterminant dans la diffusion de la culture de l'égalité auprès des jeunes et des acteurs éducatifs.

Renforcer l'action interministérielle

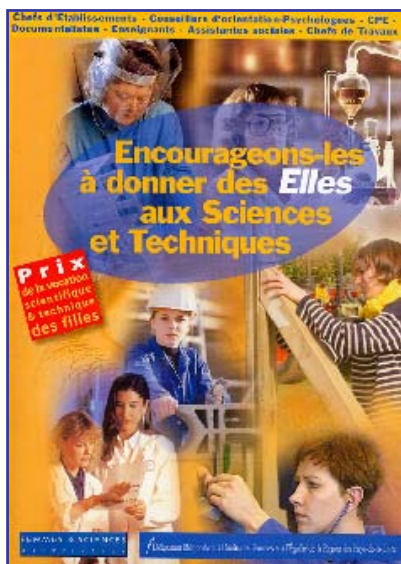
Les progrès accomplis depuis 2000, avec, à titre d'exemple, une hausse de plus de deux points de la proportion de filles en terminale scientifique, témoignent de la nécessité de poursuivre ces efforts dans le cadre de la prochaine convention. Le renforcement de la synergie interministérielle s'appuiera sur la volonté de mener, dès la maternelle, des actions engageant l'ensemble des acteurs éducatifs. La nouvelle convention s'articulera notamment autour de trois axes d'intervention qui viseront à améliorer l'orientation scolaire et professionnelle pour une meilleure insertion des filles et des garçons dans l'emploi, à assurer auprès des jeunes une éducation à l'égalité entre les sexes et à former et sensibiliser les acteurs du système éducatif pour mieux intégrer l'égalité dans leurs pratiques professionnelles.

Le PVST 2006

Le ministère délégué à la Cohésion sociale et à la Parité organise, chaque année, le Prix de la vocation scientifique et technique des filles qui attribue à 600 élèves de terminale une dotation de 800 € chacune. Dans chaque région, un jury décerne les prix à des jeunes filles qui, en présentant un projet de formation innovant, font le choix de s'orienter vers des filières scientifiques et techniques de l'enseignement supérieur où elles sont actuellement trop peu nombreuses.



Donnez des « elles » aux sciences et techniques



En 2005, la Région des Pays-de-la-Loire, en concertation avec l'association Femmes et sciences, le Rectorat et la Direction régionale de l'agriculture, a mis en place une campagne d'information sur la diversification des choix professionnels des jeunes filles. Des supports spécifiques et des slogans différenciés ont été créés afin de sensibiliser différents publics. Dans l'objectif de faciliter les débats sur la question de la mixité des métiers et sur l'égalité professionnelle, un argumentaire, construit autour du slogan « Encourageons-les à donner des Elles aux sciences et techniques », a été adressé aux relais d'information (professionnels de l'éducation et de l'orientation, associations de parents d'élèves, collectivités territoriales...). Imprimé en 70 000 exemplaires, le dépliant « Donnez des Elles aux sciences et techniques » a été largement distribué auprès des élèves des classes de seconde et de terminale afin d'encourager les jeunes filles à s'orienter vers des formations scientifiques et techniques et de leur faire découvrir le PVST. Un DVD complète ce dispositif en donnant la parole à d'anciennes lauréates de ce prix venues témoigner notamment de leur parcours d'études et/ou de leur insertion dans des secteurs professionnels porteurs d'emploi.

L'Europe, moteur de l'égalité

Participation aux travaux de l'Union européenne

Approche intégrée de l'égalité, lutte contre les violences, égalité salariale, problèmes démographiques ou de santé : le SDFE est engagé dans les nombreux exercices européens qui se succèdent, de la présidence britannique à la présidence autrichienne.

La présidence britannique de l'Union européenne a été marquée par un temps fort : la conférence qui s'est tenue à Birmingham, du 7 au 9 novembre 2005, sur le thème « Quel travail pour les femmes ? », suivie de la réunion informelle des ministres de l'égalité entre les hommes et les femmes portant sur ce même thème. Les ateliers ont permis de présenter des propositions sur trois volets d'action : lever les barrières, s'engager et poursuivre, faire du travail un levier. La délégation française, dans laquelle le SDFE était représenté, a pu y exposer la politique française en matière d'égalité professionnelle. Elle a notamment présenté le « Label égalité », dont elle a proposé de s'inspirer au niveau communautaire. La déclaration de la présidence britannique a rappelé les suites données à la Plate-forme de Pékin et a insisté sur l'importance du travail des femmes dans la stratégie de Lisbonne.

Une présidence engagée

A peine installée, la présidence autrichienne de l'UE a réuni le Groupe à haut niveau sur l'approche intégrée de l'égalité, les 12 et 13 janvier, à Vienne, et deux conférences sont d'ores et déjà annoncées : sur les défis démographiques, du

2 au 4 février, et sur les écarts de rémunération, le 22 mai. Par ailleurs, cette présidence va également s'atteler à la lutte contre les pratiques traditionnelles nuisibles perpétrées contre les femmes – mariages forcés, crimes d'honneur, mutilations sexuelles – avec la conférence du 25 janvier à Bruxelles, et aux questions les plus importantes en matière de santé des femmes (maladies cardio-vasculaires, augmentation du nombre de fumeuses et de cancers du poumon, endométriose et ostéoporose).

Une législation européenne lisible

Pendant cette période, les États membres travailleront aussi sur le règlement établissant l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Enfin, une directive « refonte » relative à l'égalité entre les hommes et les femmes dans la vie professionnelle devrait être adoptée : regroupant et harmonisant les différentes directives sur l'égalité en matière d'emploi et de travail, elle doit contribuer à faciliter l'accessibilité et la lisibilité de la législation européenne pour le citoyen. L'accord formel sur ce texte permet d'envisager son adoption lors du prochain Conseil.

Démographie : du livre vert au livre blanc

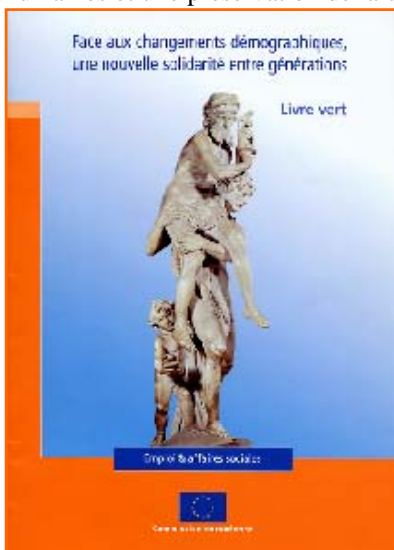
Le livre vert sur les changements démographiques, adopté par la Commission le 16 mars 2005, vise à anticiper et à mieux affronter les mutations sans précédents que doit rencontrer l'Europe face au déclin démographique et au vieillissement. La baisse de la fécondité, l'augmentation de l'espérance de vie et l'arrivée prochaine des *babyboomers* à un âge de seniorité - corrélée à la question de la viabilité des régimes de retraite - plaident pour une mobilisation sans défaut des ressources humaines et une préservation de la croissance. Les politiques publiques, européennes et nationales, doivent prendre en compte

ces changements. L'objectif du livre vert est de rassembler les meilleures pratiques des États membres, mais aussi d'autres acteurs. En sollicitant, parallèlement à la consultation des États membres, une consultation du public (personnes physiques et organisations), la Commission a inscrit sa démarche dans une logique de *gouvernance sociétale*, avec un questionnement sous-jacent sur les limites et les possibilités des politiques publiques dans le champ de la conciliation entre vie professionnelle et vie privée.

La contribution française

Ce défi soulève notamment des questions relatives à la répartition plus équilibrée des responsabilités domestiques et familiales entre hommes et femmes, à une meilleure répartition des congés parentaux, à une amélioration de l'offre de structures de garde d'enfants et de soins aux personnes âgées. La Commission a demandé au Comité consultatif sur l'égalité entre les femmes et les hommes de lui rendre un avis sur ce sujet. La France a participé au groupe de travail constitué à cet effet. La consultation sur le livre vert est désormais terminée et la contribution française, à laquelle le SDFE a participé, a été transmise à la Commission. La politique française s'articule autour de deux axes : permettre aux jeunes couples d'avoir le nombre d'enfants qu'ils désirent et développer des politiques pour une nouvelle solidarité intergénérationnelle.

Dans ce contexte, la France a formulé un certain nombre d'objectifs dont la meilleure conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle et la promotion des droits des femmes. Les conclusions des consultations seront reprises dans un Livre Blanc où la Commission formulera des propositions concrètes dans le cadre de la méthode ouverte de coordination. La Commission a également prévu une communication sur les changements démographiques courant avril 2006.



Dire non aux violences

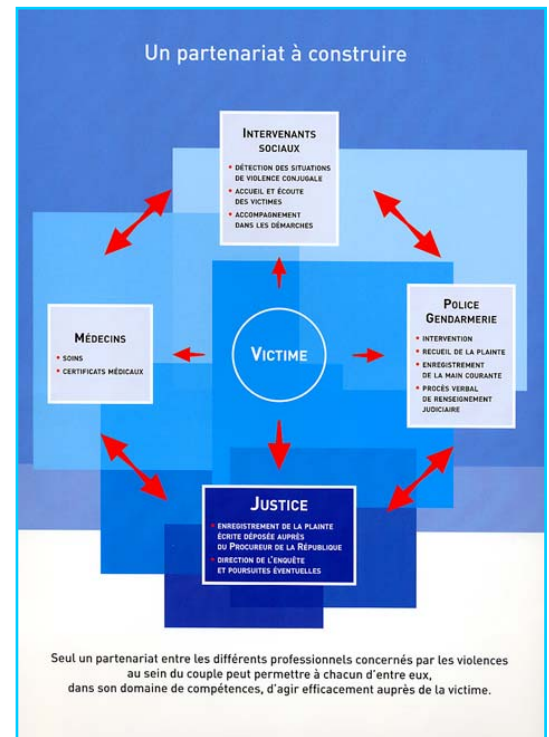
Publication du dossier-guide : « Lutter contre la violence au sein du couple : le rôle des professionnels »

Fruit de la réflexion d'un groupe de travail piloté par le SDFE *, cette publication réaffirme que la lutte contre les violences au sein du couple figure parmi les priorités de l'action gouvernementale. Destinée aux principaux professionnels concernés (intervenants sociaux, policiers, gendarmes, personnels de santé), elle souligne leur rôle primordial auprès des auteurs et des victimes dans les situations de violence conjugale.

Outil méthodologique d'information, construit sous forme de fiches, ce dossier développe un contenu clarifiant le rôle de chaque acteur, lui permettant d'appréhender les mécanismes de la violence, d'identifier les réponses possibles, afin de conseiller et d'orienter au mieux les victimes, en s'appuyant notamment sur une information juridique précise et sur les structures locales partenaires.

Consultable et téléchargeable sur : http://www.femmes-egalite.gouv.fr/grands_dossiers/dossiers/violences/docs/guide.pdf

* Y ont collaboré : la DGS, la DHOS, la DGAS, les ministères de l'Intérieur, de la Défense et de la Justice, le Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles (CNIDFF) et l'association nationale « Solidarité Femmes ».



La nouvelle composition de la CNVF

L'arrêté du 10 novembre 2005 fixe la nouvelle composition de la **Commission nationale contre les violences envers les femmes** (CNVF). Rappelons que cette commission est chargée d'organiser la concertation des services de l'Etat avec les associations impliquées dans ce domaine, de recueillir les données, produire des analyses, études et recherches et de faire toutes propositions de nature législative ou réglementaire.

Cinq associations

Le décret du 21 décembre 2001 portant création de cette commission énumère les onze ministères qui y sont représentés et fixe à cinq le nombre des représentant(e)s d'associations spécialisées, dont au moins une intervenant dans le domaine de la prostitution, et à sept le nombre de personnalités qualifiées, dont quatre élu(e)s. Le mandat relatif aux associations et aux personnalités arrivait à expiration en décembre 2005. Le *Mouvement du Nid*

rejoint aujourd'hui quatre des associations nommées en 2001 qui ont été renouvelées (la Fédération nationale solidarité femmes, le Collectif féministe contre le viol, l'Association européenne contre les violences faites aux femmes et la Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale).

Des personnalités qualifiées

Sept nouvelles personnalités qualifiées ont également été nommées : Maryvonne Chapalain, à qui l'on doit le récent *Recensement national sur les décès liés aux violences conjugales*, Annie Guilberteaud, directrice générale du Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles, Jacques Lebas, membre du Haut comité de la santé publique, Françoise de Panafieu, députée de Paris, Bélangère Poletti, députée des Ardennes, Gisèle Printz, sénatrice de la Moselle, et Béatrice Vernaudon, députée de Polynésie française.

Traitement de la récidive des infractions pénales

La proposition de loi relative au traitement de la récidive des infractions pénales a été définitivement adoptée par le Parlement, le 24 novembre 2005. Suite à la décision du Conseil constitutionnel du 8 décembre 2005, la loi n° 2005-1549 du 12 décembre 2005 a été publiée au Journal officiel du 13 décembre.

La loi comporte un article 35 consacré spécifiquement aux violences intra familiales, modifiant un article du code pénal et trois du code de procédure pénale. Ces dispositions permettent, à tous les stades de la procédure pénale, d'éloigner du domicile familial l'auteur de violences commises au sein du couple, soit contre son conjoint ou son concubin, soit envers ses enfants ou les enfants de ce dernier. Elles facilitent l'éviction du domicile avant le jugement dans le cadre du contrôle judiciaire, ou après le jugement, dans le cadre du sursis avec mise à l'épreuve. Est visée également l'enquête de flagrance, ou enquête préliminaire, placée sous l'autorité du procureur de la République, il est prévu, si nécessaire, la possibilité d'une prise en charge sanitaire, sociale ou psychologique.

Au cœur de l'action régionale

Forum de discussion à l'Athénée

Le théâtre est historiquement le lieu du rassemblement des citoyens autour de la représentation du monde et donc le lieu du débat démocratique...

“*Nouvelles femmes, nouvelles mères, nouvelles familles : réflexions pour la construction de la société à venir*”, c’est le titre du nouveau forum de discussion qui a été organisé le jeudi 26 janvier par l’Athénée Théâtre Louis-Jouvet à destination des classes de lycées d’Ile-de-France. L’année dernière, l’équipe de l’Athénée avait réuni 400 jeunes (14 classes), spectateurs franciliens de l’*Ecole des*



femmes, pour un débat sur l’égalité des chances et la mixité. Conforté par ce succès, l’Athénée a renouvelé l’expérience autour de deux spectacles, deux beaux portraits de femmes qui témoignent des différents aspects du rôle social qui leur est assigné : *Filumena Marturano* d’Edouardo De Filippo et *La Révolte* de Villiers de l’Isle-Adam. La première pièce évoque le combat d’une femme pour sa reconnaissance, et celle de ses enfants par leur père. La seconde raconte l’histoire d’Elisabeth, prête à abandonner sa fille de quatre ans pour vivre libre, toute à

ses aspirations spirituelles, loin du matérialisme de son mari. Le débat a été consacré aux bouleversements de la condition féminine, à la révolution du schéma familial et à l’organisation de la société de demain... Comme l’année précédente, il a été préparé en amont, en classe, avec les professeurs qui ont disposé d’un dossier pédagogique réalisé par l’Athénée. Animé par Nicolas Truong, journaliste au *Monde de l’Education*, il a réuni Sylviane Agacinski, philosophe, Valérie Toranian, directrice de rédaction de *Elle* et Sihem Habchi, vice-présidente de *Ni Putes, Ni Soumises*. Cet événement a été organisé en partenariat avec *Le Monde de l’Education* et les Rectorats des Académies de Paris, Créteil et Versailles, et soutenu par la Délégation régionale aux droits des femmes et à l’égalité d’Ile-de-France et la Ville de Paris.

L’athénée, théâtre citoyen

L’Athénée Théâtre Louis-Jouvet assume une vocation de théâtre citoyen. Son équipe ambitionne d’accompagner son public dans sa rencontre avec les œuvres et de rester ouverte sur les questions de son temps (débat d’idées, propositions pédagogiques...). Elle utilise le théâtre comme un média culturel qui peut faire évoluer les mentalités et renvoyer une image des rôles sociaux qui souligne clichés et stéréotypes. Elle donne envie aux jeunes d’aller à des représentations et l’occasion d’apprécier le théâtre, mais aussi de s’en servir comme d’un outil de réflexion sur leur propre rôle dans la société. C’est donc tout naturellement que le SDFE a décidé de soutenir cette action.

Renseignements :

Soizic le Lasseur. Tél. 01 53 05 19 10.

Mél : soizic.lelasseur@athenee-theatre.com

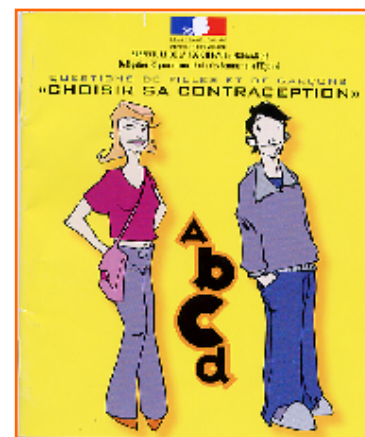
Site : <http://www.athenee-theatre.com>

Choisir sa contraception

Dans le prolongement de la déclinaison régionale de la campagne nationale sur la contraception qui a eu lieu en 2003, la délégation régionale aux droits des femmes et à l’égalité de Haute-Normandie a financé avec la Mutualité française un livret intitulé “*Questions de filles et de garçons – Choisir sa contraception*”. Ce livret, d’une trentaine de pages, aborde la rencontre, le passage à l’acte, la contraception et la prévention des infections sexuellement transmissibles.

Il a été élaboré sous l’impulsion de la déléguée régionale et coordonné par l’Union régionale des CIDF. Sa réalisation a été confiée au journal “*Globules*” qui l’a conçu avec des jeunes de la région selon la méthode du théâtre interactif, c’est-à-dire en nouant un véritable dialogue avec les jeunes qui a permis de constater que de nombreuses questions méritaient d’être approfondies... Il a été édité à 100 000 exemplaires.

Contact : Délégation régionale aux droits des femmes et à l’égalité de Haute-Normandie - Tél. : 02 32 76 50 31



SDFE : trois colloques pour clore 2005

Esperre et Latitude contre les discriminations

L'année 2005 a vu *Esperre* et *Latitude*, deux programmes européens auxquels était étroitement associé le SDFE, entrer dans leur dernière phase : Le projet *Esperre* vise à sensibiliser et à former le Service public de l'emploi (SPE) à la lutte contre les discriminations raciales et à la double discrimination sur le marché du travail à raison du sexe, de la race ou de l'origine ethnique. Il est mené en collaboration avec le Portugal et le Danemark. Le projet *Latitude* concerne l'intérim et vise à mobiliser les entreprises privées pour la prévention des discriminations raciales en matière d'emploi, via l'Institut du mécénat de solidarité. Un colloque organisé le 18 novembre dernier à Paris a marqué la clôture de ces deux programmes. Il était consacré à la capitalisation d'expérimentations menées sur six sites pilotes et à la présentation d'outils destinés aux membres du SPE et aux entreprises (le livret "Accueillir, orienter, conseiller, accompagner", destiné aux professionnels du SPE, un « Mémento » à l'usage des managers, un référentiel des bonnes pratiques d'*Esperre* et des argumentaires à l'attention des responsables d'entreprises). Le temps fort du colloque a été la signature de deux chartes comportant un préambule commun et déclinant les engagements en matière de lutte contre les discriminations dans l'emploi pris par l'ensemble des branches du travail temporaire, d'une part, et par le SPE, d'autre part. L'une et l'autre prévoient un comité de suivi et des indicateurs afin d'assurer une vigilance sur ce thème qui appelle une mobilisation de longue durée.



Les promesses de Gepetto

Le colloque de clôture du projet Gepetto (Garde d'enfants pour l'équilibre du temps familial, du temps professionnel et de son organisation) s'est tenu le 15 novembre 2005 à Paris. Cette expérimentation (2002-2004) en faveur d'une nouvelle offre d'accueil des enfants (de 0 à 13 ans), au domicile de parents travaillant essentiellement en horaires décalés, est le résultat d'une coopération avec un ensemble d'acteurs dont les CAF ont été le fer de lance. Elle est soutenue par le Fonds social européen dans le cadre du programme Equal. En effet, ce dispositif, ciblé sur l'enfant et accessible à toutes les familles, est tout à fait innovant quant à l'exigence de professionnalisation des intervenant(e)s au domicile. Il a démontré son utilité après avoir été testé sur six territoires, dans des configurations mettant en jeu des partenariats et des montages financiers divers et variés. Ce projet - modèle du genre en matière de généralisation des pratiques - doit trouver à présent un financement pérenne au-delà du soutien des CAF. Des pistes sont envisagées, dont l'appui d'acteurs de l'économie sociale (création d'un fonds de développement).



La fracture numérique a-t-elle un genre ?

Le colloque « Femmes face aux sciences et technologies d'information et de communication » s'est tenu le 5 décembre dernier à Paris. Organisé à l'initiative des ministères signataires de la Convention pour l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif, il s'adressait tout particulièrement aux responsables institutionnels, aux professionnels de la formation et de l'orientation, ainsi qu'aux dirigeants d'entreprises. Les métiers qui s'appuient sur les STIC et TIC, présents dans tous les secteurs professionnels, devraient pouvoir accueillir autant de femmes que d'hommes. On n'y rencontre pourtant qu'une faible proportion de femmes, excepté pour la bureautique d'exécution. Les objectifs du colloque étaient d'identifier et d'analyser les causes de ce « fossé numérique ». Deux leviers d'action d'importance ont été pointés : le déficit d'information et d'image sur ces métiers porteurs d'emploi et, réciproquement, le rôle que les espaces publics numériques ont à jouer dans l'initiation et la formation des femmes. Décryptage des filières, analyse des parcours de formation initiale et réalités de l'accès aux métiers et de l'insertion professionnelle des filles sont les thèmes sur lesquels les différentes tables rondes du colloque ont permis de proposer des mesures correctives et incitatives à mettre en place pour inverser la tendance. Retrouvez tout le dossier sur :

http://www.femmes-egalite.gouv.fr/grands_dossiers/dossiers/education/journees.htm

